RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

ARRÊTÉ

de classement de la Basilique de Notre-Dame bâtiment n° 344, sis place Cornavin 1, sur la parcelle 5628, ind. 2, feuille 42, du cadastre de Genève, section Cité

du 20 octobre 1976

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la communication de la commission des monuments et des sites du 6 octobre 1976, proposant le classement, à titre d'exemple d'architecture néo-gothique du XIXe siècle, de la Basilique de Notre-Dame, bâtiment cadastral n° 344, parcelle 5628, ind. 2, feuille 42, du cadastre de Genève, section Cité;

vu le dossier de proposition dont il résulte, en substance, que la Basilique de Notre-Dame, construite de 1850 à 1859, est un exemple à Genève du style néo-gothique en France et en Angleterre au XIXe siècle. Erigée en Basilique mineure en 1954, elle est un témoin historique important de la vie religieuse et politique de Genève;

vu la liste du mobilier historique placé sous la protection de la Confédération et inscrite au Registre foncier sous P.j. D 92, du 18 mai 1971;

attendu que la Société catholique romaine de Notre-Dame, propriétaire de la Basilique, a déclaré consentir au classement par acte du 14 mai 1973;

vu, en droit, la loi sur la conservation des monuments et des sites du 19 juin 1920, art. 3 et 4,

ARRETE

Article 1

La Basilique de Notre-Dame, au sens des considérants, est déclarée monument classé.

Article 2

Le mobilier historique, selon liste inscrite au Registre foncier sous P.j. D 92, du 18 mai 1971, est déclaré mobilier classé.

Communiqué à :

Travaux	7 ex.
Intérieur	1 ex.
Sautier (FAO)	2 ex.
Intéressé	1 ex.

CONSEIL D'ÉTAT RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Certifié conforme
le chancelier d'Etat :

02.16

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

SERVICE DES MONUMENTS ET SITES

DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE

FICHE DE REFERENCE

Objet: Basilique de Notre Dame

No ref. | 0 | 239 | 85 | 02 |

Adresse: Pce Cornavin

Inscrit à l'inventaire MS

Classé MS 206

Commune: Genève Cité Flle. 42

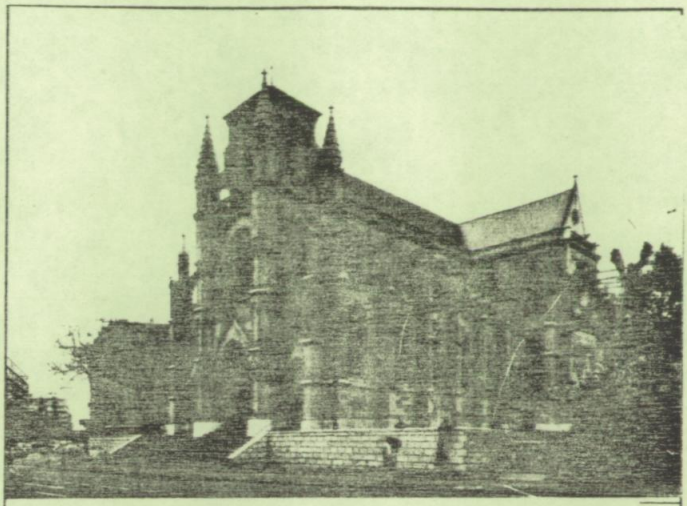
Parcelle(s) No(s) 5628

Relevé photo du 1.5.85

Photographe: Max Oettli

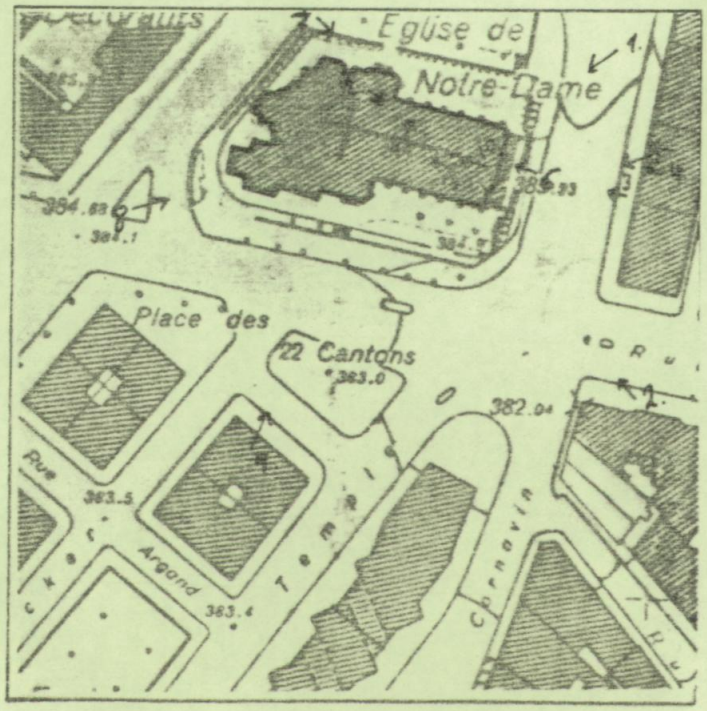


Plan de situation N Ech. 1:5000



Vue No 1.

Schéma des prises de vues Ech. 1:2500



Vues — Nos négatif n&b | coul | dias

1	Facade n&e	6		5
2	Facades S&E	2		2
3	Facade E	3		3
4	Idem, vue plongeant	4		4
5	Détail SV	5		-
6	Détail facade est	7		6
7	Facades N&Ouest	8		7
8	Facades S& "	9		8
9	" " vue plongeant	11		10
10	Nef vers l'est	12		11
11	Chaire	13		12
12	Intérieur vers l'ouest	14		13
13	Voute, nef	15		14
14				

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

CADASTRE MS 206

Tous les numéros des bâtiments figurant sur cet extrait sont précédés de la lettre ..G.

Extrait du plan cadastral 42

Reproduction interdite. Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale

Commune de Genève, sect. CITE

Echelle 1:250

N

FAZY

James

Boulevard

2217

(969)

6250

5628₂
3 4 4

6249₁

957
(P 958)

(958)

(P 958)

(958)

(958)

21 NOV. 1998